

l'épicerie solidaire

**Pour les jeunes de moins de 30 ans,
rencontrant des difficultés financières en ce moment,**



**il est possible d'obtenir une remise de 50%
dans notre épicerie associative.**

Lien vers notre Site



6 rue Jules Guesde 33800 Bordeaux

l'épicerie solidaire

Aide spéciale jeunes automne 2023

C'est quoi ?

Il s'agit d'une carte nominative, d'une valeur entre 100 et 150 euros, utilisable pour régler la moitié de chaque panier de courses fait dans l'épicerie associative (alimentation, hygiène, entretien) tout l'automne. L'autre moitié du ticket reste à la charge de la personne.

Pour qui ?

Cette carte est destinée à soutenir les jeunes de moins de 30 ans qui rencontrent des difficultés à s'acheter une nourriture satisfaisante selon leur propre appréciation.

Comment ?

Il n'y a pas de justification à donner, vous êtes légitime à demander la carte si vous êtes dans une des situations suivantes :

- Vous avez des petites ressources (rsa, temps partiel, étudiant boursier, ...) et votre famille n'est pas en situation de vous soutenir suffisamment financièrement.
- Vous faites face à une baisse de revenus ou à des dépenses inhabituelles passagères.
- Il y a régulièrement des périodes dans le mois où vous rencontrez de réelles difficultés à faire face à vos besoins (alimentation, loyer, EDF...).
- Votre état de santé entraîne des contraintes alimentaires coûteuses.
- Vous devez renoncer à des soins médicaux car c'est trop cher.

Entrez demander la carte, sans contrôle de l'épicerie, dans une confiance réciproque. Il y a une adhésion à l'association de 2 euros pour toute l'année.

Quand ?

Les demandes peuvent être faites à l'épicerie dès le lundi 25 septembre et s'arrêteront quand il n'y aura plus de cartes disponibles.

Dans quel cadre ?

Cette aide est financée à titre expérimental par la mutuelle AG2R auprès de 10 épiceries solidaires en France pendant l'automne 2023, au titre de la lutte contre l'inflation. L'épicerie solidaire des capucins prévoit soutenir entre trente et quarante jeunes grâce à ce dispositif.

Et ensuite ?

L'aide de départ sera au minimum de 100 euros (peut-être augmentée fin octobre selon le nombre de demandes). Après l'épuisement de la carte, vous restez adhérent.e de l'épicerie et pouvez continuer à bénéficier des autres aides à l'alimentation ainsi que des activités proposées.